

SCI A.G.E

Société Civile Immobilière au capital de 2.000 Euros
Siège social : 250 rue des Carrières Morillon – 94290 VILLENEUVE LE ROI
819 054 180 RCS Créteil
819 054 180 00016

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 20 DECEMBRE 2025

L'an deux mille dix-vingt-cinq,
Le vingt décembre
A 18 heures

Les Associés de la Société A.G.E, Société Civile Immobilière au capital de 2.000 Euros divisé en 20.000 parts de 0.10 Euros chacune, dont le siège social est 250 rue des Carrières Morillon – 94290 VILLENEUVE LE ROI, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 819 054 180,

Se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée est présidée par Mme VILLETARD ESTELLON Laurence Gérante-Associée.

Sont présents :

M. ESTELLON Denis	
Propriétaire de 9.800 parts	9.800 parts
Mme VILLETARD ESTELLON Laurence	
Propriétaire de 10.200 parts	10.200 parts
TOTAL	----- 20.000 parts

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

DE

CE

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la société ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Proposition de nomination d'un co-gérant,
- Questions diverses
- Pouvoirs

Le Président expose que pour la bonne marche des affaires de la société, et dans un souci de sécurité juridique, il lui semble opportun que la gouvernance de la société soit à la charge d'un collège de gérants, ainsi que les statuts (article 14-1), le permettent.

Il propose de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Denis ESTELLON, né le 25 mars 1969 à VITRY SUR SEINE – 94340, avec les mêmes pouvoirs que ceux exercés par la Gérance actuelle, et sans limitations autres que celles reprises dans les statuts de la société.

Il rappelle que Monsieur Denis ESTELLON est également associé de la société et précise que le mandat ne sera pas rémunéré.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DS
CE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 14 des statuts, en qualité de co-gérant :

- Monsieur Denis ESTELLON,
- Né le 25 mars 1969 à VITRY SUR SEINE - 94340,
- Demeurant 28 avenue des Hubies - 92420 VAUCRESSON

Monsieur Denis ESTELLON acceptant formellement le mandat confié.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

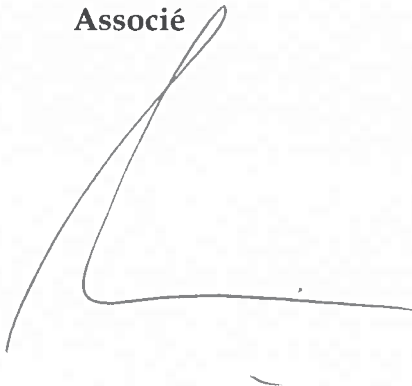
L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les Associés ou leurs mandataires.

M.ESTELLON Denis
Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line.

Mme VILLETARD ESTELLON Laurence
Associée-Gérante

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'L' with a horizontal line extending to the right.